



## Guide pour les parents

### Camp de jour 2023

Chers parents,

Il nous fait grand plaisir d'accueillir vos enfants cet été au camp de jour municipal de Sainte-Christine-d'Auvergne.

Nous vous présentons ce document, lequel vous informera sur les règles de fonctionnement du camp de jour de Sainte-Christine-d'Auvergne afin de faciliter une meilleure intégration de votre enfant. Nous espérons que ce guide répondra à vos interrogations. Nous demeurons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions au (418) 329-3304 poste 105 ou par courriel à [loisirs@sca.quebec](mailto:loisirs@sca.quebec)

#### **ARRIVER ET DÉPART**

L'animatrice attendra les enfants entre 8h00 et 9h00 dans la salle communautaire de l'hôtel de ville située au 80, rue Principale. Ce sera le même endroit pour le retour entre 15h30 et 16h30 à moins d'avis contraire, vous en serez informé d'avance si tel est le cas. On vous demande d'apporter vos enfants avant 9h et de venir les chercher après 15h30, car les jeunes seront en activité sur un autre site en dehors de ces heures. Le camp de jour ferme à 16h30, advenant le cas que vous arrivez en retard à maintes reprises, des frais vous seront chargés.

#### **DÎNER ET COLLATION**

Lunch froid seulement (aucun micro-onde). Votre enfant demeure au camp de jour toute la journée, il est donc important de lui fournir de quoi tenir durant toutes les activités. Les enfants n'ont pas accès à des réfrigérateurs. Vous devez donc prévoir des « ice pack » au besoin dans le sac à lunch.

**ALLERGIE** : Un enfant du groupe à une allergie sévère aux arachides, il est donc interdit d'apporter des collations contenant des noix et des arachides. Merci beaucoup de votre compréhension.

Pendant la journée, une période est réservée pour une collation en avant-midi et une autre collation vers la fin de la journée.



## MATÉRIEL

Chaque lundi, l'enfant apporte son sac pour la semaine contenant les effets suivants:

L'enfant doit donc apporter le lundi ou à sa première journée de camp de la semaine son sac avec effets pour la semaine. Les autres journées, il apporte seulement sa boîte à lunch et sa bouteille d'eau. L'enfant ramène son sac à la maison le vendredi ou lors de sa dernière journée de camp de la semaine. Le sac contient donc les effets personnels non-alimentaires pour la semaine ou les plusieurs jours qu'il prévoit fréquenter le camp dans la semaine.

Il est important de savoir que c'est un camp de jour nature, où la majorité des activités se déroulent à l'extérieur. Il est donc important que vos enfants soient au courant qu'ils iront dehors.

- ✓ Lunch froid seulement;
- ✓ Deux collations;
- ✓ Gourde d'eau;
- ✓ Flotteur et/ou veste de flottaison;
- ✓ Chapeau ou casquette;
- ✓ Maillot de bain et serviette;
- ✓ Souliers de sport solides et confortables;
- ✓ Protection solaire en **aérosol seulement**, les enfants partent le matin, crémés et se crèment **eux-mêmes** pendant la journée;
- ✓ Étui personnel contenant : ciseaux, colle, crayons de plomb et crayons de couleur au choix;
- ✓ Un sac de plastique (pour vêtements sales et mouillés);
- ✓ Répulsif à moustique;
- ✓ Vêtements de rechange (1 kit) + 1 pantalon long pour les sorties en forêt;
- ✓ Au besoin : Chandail chaud à manches longues pour les matinées fraîches et imperméable au besoin;
- ✓ Les enfants allergiques doivent avoir leur épipen sur eux en tout temps et savoir comment se l'administrer, même si nos moniteurs ont été formés pour intervenir en situation d'urgence.



**Veillez bien identifier chaque objet de votre enfant**

**NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLES DES OBJETS PERDUS OU VOLÉS**

## MATÉRIEL INTERDIT

Certains vêtements et matériels sont interdits afin de prévenir les blessures et de favoriser la pratique sécuritaire d'activités sportives. De plus, nous n'accepterons pas que les jeux ou tous autre effet de la maison soient apportés au camp.

- Vêtements affichant des messages négatifs et/ou violents ;
- Gilets courts (type bedaine) ;
- Jeux ou n'importe quel autre effet de la maison ;
- Cellulaire et autres appareils électroniques.



## CODE VESTIMENTAIRE

- Des vêtements confortables pour bouger sont fortement recommandés ;
- Souliers ou sandales fermés avec attache obligatoire ;
- Le port des lunettes soleil est toléré ;
- Casquette, chapeau et/ou foulard pour se protéger du soleil ;
- Les vêtements de couleurs pâles sont suggérés (éloigne les moustiques et la chaleur)

\*Merci d'habiller vos enfants en conséquence de la température, car ils seront pratiquement toujours dehors, beau temps ou mauvais temps. Ils doivent être confortable et protégé du soleil.

## ENFANTS MALADES

Si votre enfant présente les symptômes de la covid-19, vous devez absolument nous en aviser et le garder à la maison et suivre les consignes en vigueur émis par le gouvernement.

Si votre enfant est malade (autre que la covid-19) nous vous prions quand même de le garder à la maison afin d'éviter de contaminer les autres enfants. De même que si la fratrie est malade. Dans le cas où l'état de santé de votre enfant se détériore au cours de la journée, les parents seront immédiatement avisés par téléphone.

## ABSENCES

Nous vous demandons de communiquer avec nous lorsque votre enfant sera absent du camp de jour soit par courriel ou par téléphone.

## PRIORITÉ

La municipalité se réserve le droit de prioriser les employés, les citoyens de Sainte-Christine-d'Auvergne, les enfants inscrits dans les années antérieures ainsi que les travailleurs de la municipalité et ce, avant les non-citoyens.

## ANNULATION ET REMBOURSEMENT

A l'exception des cas suivants, aucun remboursement ne sera effectué.

1. Pour des raisons médicales, un billet du médecin sera exigé, et la demande devra être reçu avant la fin de la semaine en cours.
2. Le participant pourra annuler son inscription au maximum à sa 2<sup>e</sup> journée de camp de jour pour diverses raisons (nouvel horaire, déménagement, objectifs non atteints, etc.)

En tout temps, le responsable du camp de jour devra analyser la demande de remboursement avant que celle-ci soit approuvée. Dans le cas où un remboursement serait accepté, des frais de 10% seront retenus. On soustraira également un montant d'argent au prorata du nombre de journées où le campeur aura été présent.

En cas d'expulsion, aucun remboursement ne sera possible.

En tout temps vous pouvez communiquer avec nous au 418-329-3304 ou par courriel au [loisirs@sca.quebec](mailto:loisirs@sca.quebec)

Nous vous souhaitons un bel été !  
L'équipe SCA

